

Des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de CASTELNAU D'AUZAN LABARRÈRE

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 12
Nombre de membres votants : 12

Séance du 10 avril 2025

Date de la convocation :

27/03/2025

Date d'affichage de la convocation :

27/03/2025

L'an deux mil vingt-cinq le 10 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BEYRIES Philippe, Maire.

Présents: Mesdames et Messieurs : BENAC, BOUDÉ, BUSIPELLI-BEYRIES, CASTAINGTS, DALL'AVA, FARGUES, JOUSSEINS, LENTIN, MUR, PHILIP, SAINT-MARTIN, TÉCHENÉ.

Absents excusés: Mesdames et Monsieur : COUERBE, PÉRON, PORTÉ, WISNER.

Objet de la délibération :

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET 2024 LOUEUR DE FONDS RESTAURANT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur PHILIP Alain vote à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes :

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	51 371,02 €.
	Réalisé :	1 571,89 €.
	Reste à réaliser :	0, 00 €.
Recettes	Prévus :	51 371,02 €.
	Réalisé :	54 404,14 €.
	Reste à réaliser :	0, 00 €.

Investissement

Dépenses	Prévus :	63 121,02 €.
	Réalisé :	62 099,98 €.
	Reste à réaliser :	0,00 €.
Recettes	Prévus :	63 121,02 €.
	Réalisé :	500,00 €.
	Reste à réaliser :	0, 00 €.

Résultat de clôture de l'exercice

Fonctionnement :	+ 52 832,25 €.
Investissement :	- 61 599,98 €.
Résultat global :	- 8 767,73 €.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

CASTELNAU D'AUZAN le 14 avril 2025
Le Maire,
P. BEYRIES.

